



A Tous PNC

AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

Mardi 15 janvier 2013

INFO NÉGO JANVIER 2013

Fin novembre l'UNAC déposait un préavis de grève pour la seconde semaine de janvier. Nous demandons la réouverture immédiate des négociations de l'accord collectif PNC et la relocalisation au sein de l'établissement OA de toutes les renégociations des accords centraux concernant le PNC, dénoncés par l'Entreprise.

Début décembre, la Direction acceptait de rouvrir la négociation de l'Accord Collectif PNC dans le cadre de TRANSFORM et affirmait la relocalisation dans l'établissement OA de la plupart des accords centraux qui nous concernent. Nous avons donc repositionné notre préavis à l'issue de la négociation (à partir du 2 avril) afin de maintenir la pression sur la Direction.

A mi-janvier, où en sommes nous sur l'ensemble de ces dossiers ?

Pour l'Accord Collectif PNC, un large choix de nouvelles mesures ou de nouvelles valorisations a été mis sur la table de négociation, d'une part par les syndicats et d'autre part par la Direction. L'objectif affiché est, en partant de la copie rejetée en juillet, de trouver un projet d'accord respectant les 20% d'accroissement de l'efficacité économique PNC qui soit supportable et dont l'acceptation regroupe au moins 30% de la représentation

du PNC (soit à minima 2 syndicats sur 3).

Nous essayons de discuter d'un nouveau cocktail de mesures alternatives les plus indolores possibles et économiquement suffisamment efficaces pour permettre de détendre de manière significative les aspects pressentis comme les plus pénibles du texte précédent.

Reste à choisir, dans ce nouveau cocktail, les ingrédients qui doivent être retirés et ceux qui devront être ajoutés. Cet exercice délicat mérite beaucoup d'attention dans l'équilibrage du dosage afin d'éviter un résultat indigeste.

A cette heure, les choix syndicaux ne sont pas arrêtés, chaque mesure devant être développée, puis étudiée avant toute prise de décision.

Trois types de mesures de substitution sont en débat.

1. De nouvelles valorisations de mesures effectives d'ici 2014 :

Il s'agit de mesures dont l'effet escompté pour 2014 a été recalculé en fonction d'évolutions du contexte interne ou externe à l'Entreprise. Par exemple, le passage des visites médicales du travail, de tous les ans à tous les deux ans permet une optimisation complémentaire des 1/2 journées sol.

2. De nouvelles valorisations de mesures ne trouvant leur efficacité qu'au-delà de fin 2014 avec une cible à 2016 :

La Direction nous informe que la prise en compte des valorisations de ce type de mesures nécessiterait des mesures transitoires de compensation entre 2014 et 2016.

En clair, des mesures temporaires devraient générer l'économie équivalente le temps de la mise en oeuvre effective de certains projets, liés aux évolutions de produit ou aux formations promotionnelles (stage CC ou CCP).

Ensemble, maintenons la pression

Faute d'une conclusion favorable par un accord protecteur pour notre avenir commun : Tous en grève du 2 au 5 avril .

Cette date et la durée du conflit sont susceptibles d'évoluer en fonction du comportement de la Direction au cours de la négociation et des choix stratégiques des autres syndicats PNC avec qui nous sommes en recherche incessante de convergence.

3. Nouvelles Pistes complémentaires pour 2014 :

Dans cette catégorie, il s'agit de véritables échanges qui peuvent aller de l'anecdotique au très significatif. En fait, ces alternatives pourront être choisies dans l'ensemble du champ couvert par notre Accord Collectif.

Ce sera bien avec une vision globale du projet, avec toutes les pistes retenues, que nous pourrons juger de son acceptabilité.

Non seulement, ce projet, ne devra pas dépasser la cible des 20% d'économie, mais il est hors de question que de nouvelles remises en cause soient ajoutées ultérieurement par la renégociation de certains autres accords qui ont été dénoncés cet été par la Direction. Il s'agit principalement d'accords couvrant 3 domaines tout aussi importants les uns que les autres et potentiellement destructeurs pour notre profession puisqu'ils ont des conséquences directes sur l'Emploi :

- Le recrutement
- La cessation de service (et les primes qui y sont liées).
- Les PNC non ressortissant de l'Union Européenne. (notamment la nature de leur contrat de travail).

Pour que le résultat de la négociation de Transform nous assure des garanties fiables, tous ces accords centraux, ne concernant que le PNC, doivent être relocalisés dans l'établissement OA et inclus dans la copie globale.

A l'UNAC, nous restons convaincus qu'il ne peut y avoir de solutions que tous ensemble, quels que soient les grades, les fonctions ou l'ancienneté.

C'est ensemble que nous devons maintenir la pression pour obtenir un texte acceptable. Nous continuerons donc cette négociation sous préavis.

ADHÉSION UNAC/CGC - 3, place de Londres - 95727 Roissy cdg cedex

Nom :

Adresse :

Tél :

Prénom :

Mail :

Matricule :

Les PNC sont de plus en plus nombreux à adhérer à l'UNAC. Et si, vous aussi, vous venez rejoindre le plus grand syndicat PNC d'AF ! L'époque est au rassemblement des PNC, ne restez pas isolé.